

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 29 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 OCTOBRE 2019

Le compte rendu du 18 octobre 2019 est approuvé à 11 voix pour et 2 abstentions.

II – RÉVISION DES TARIFS 2020

Sur proposition de Mme LEPERON le Conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivant qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2020 :

| Désignation | Tarifs 2020 |
|--|-------------|
| Cimetière | |
| 2m ² concession 15 ans | 105 |
| 2m ² concession 30 ans | 136 |
| 2m ² concession 50 ans | 185 |
| 1m ² concession 15 ans | 53 |
| 1m ² concession 30 ans | 68 |
| 1m ² concession 50 ans | 92 |
| Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 15 ans | 625 |
| Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 30 ans | 820 |
| Remise en état de la plaque nominative | 66 |
| Droits inhumation GOUISE | 73 |

| | |
|---|-----|
| Location Grande salle aux Neuillyssois | |
| Dîner dansant, bal, repas etc. | 202 |
| Chauffage/jour | 122 |
| Vin d'honneur privé (durée 2 heures) | 53 |
| Chauffage vin d'honneur | 64 |
| Ventes diverses séminaires/jour | 104 |
| idem/jour supplémentaire | 52 |
| Location pour 2 jours | 331 |

| | |
|---|-----|
| Location Petites salles aux Neuillyssois | |
| Dîner dansant, bal, repas, etc. | 104 |
| Ventes diverses séminaires/jour | 53 |
| Location pour 2 jours | 183 |
| Chauffage/jour | 53 |

| | |
|--------------------------------------|----|
| Vin d'honneur privé (durée 2 heures) | 32 |
| Chauffage vin d'honneur | 32 |

| Location Grande salle personnes extérieures à la commune | |
|---|-----|
| Dîner dansant, bal, mariage... | 376 |
| Arbre de Noël | 247 |
| Réunion politique | 0 |
| Ventes diverses séminaires/jour | 122 |
| Idem/jour supplémentaire | 53 |
| Location pour 2 jours | 651 |
| Chauffage/jour | 122 |
| Vin d'honneur privé (durée 2 heures) | 122 |
| Chauffage vin d'honneur | 64 |

| Location Petite salle personnes extérieures à la commune | |
|---|-----|
| Dîner dansant, bal, repas... | 152 |
| Arbre de Noël, congrès, soirée récréative | 149 |
| Réunion politique | 0 |
| Ventes diverses séminaires/jour | 77 |
| Location pour 2 jours | 284 |
| Chauffage/jour | 53 |
| Vin d'honneur privé (durée 2 heures) | 53 |
| Chauffage vin d'honneur | 32 |

| | |
|--------------------|----|
| Location Vaisselle | 44 |
|--------------------|----|

| Encart publicitaires sur Neuilly Infos | |
|---|-----|
| 1/16 sur 1 parution | 50 |
| 1/16 sur 3 parutions | 86 |
| 1/8 sur 1 parution | 86 |
| 1/8 sur 3 parutions | 147 |
| 1/4 sur 1 parution | 147 |
| 1/4 sur 3 parutions | 257 |
| 1/2 sur 1 parution | 257 |
| 1/2 sur 3 parutions | 429 |
| 1 page sur 1 parution | 334 |

| Droits de photocopies | |
|---|------|
| 1 copie couleur A3 ou A4 au secrétariat | 0.40 |
| 1 copie Noir et Blanc A3 ou A4 au secrétariat | 0.30 |
| 1 copie A4 dans le couloir | 0.20 |

| Droits de Fax | |
|---|------|
| Droits fax France métropolitaine (par page) | 0.50 |
| Droits fax hors métropole (par page) | 1.80 |

| | |
|---|----|
| Droits place camions | 75 |
| Droits de place camion pizza, kebab,... | 8 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| Location jusqu'à 4 tables + bancs | 15 |
| Location à partir de 5 tables + bancs | 21 |
| Location de tables et bancs 2.20 m | |
| Forfait | 15 |
| Plus montant par table réservée | 2 |

ALSH

| Cartes Accueil périscolaire (30 tickets) | |
|---|--------------------|
| <i>Revenu fiscal 2018 des parents</i> | Tarifs 2020 |
| De 0 à 15 000 € (tickets verts) | 36.00 |
| De 15 000 à 30 000 € (tickets bleus) | 42.50 |
| Plus de 30 000 € (tickets roses) | 49.00 |
| Ticket individuel | 2.30 |

III – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°3 nécessaire pour procéder à quelques ajustements budgétaires. Ces modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 1 135 € en section de fonctionnement, et à un montant de 0 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

IV – CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES À LA PRÉFECTURE

Les services de la Préfecture de l'Allier proposent de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire, jusqu'à présent transmis par courrier postal.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une convention entre la Préfecture de l'Allier et la commune de Neuilly le Réal pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État, et autorise M. le Maire à signer cette convention.

V – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HENRI BARON

L'association Amicale des Sapeurs-Pompiers de Neuilly le Réal sollicite la gratuité de la salle Henri Baron pour l'organisation de la Sainte-Barbe qui aura lieu les 7 et 8 décembre 2019.

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des arguments avancés par l'association pour justifier cette demande de gratuité. Des travaux d'aménagement du foyer ont été réalisés au sein de la caserne il y a environ 2 ans et des travaux de rénovation et notamment de peinture sont à prévoir à l'intérieur du Centre de Secours. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a également prévu l'organisation du centenaire du Centre de Secours René Chaudalet qui aura lieu le 18 septembre 2021.

M. le Maire annonce ne pas être favorable au principe d'accorder la gratuité de la salle Henri Baron à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de leur Sainte-Barbe annuelle, car il ne s'agit pas d'un événement exceptionnel mais d'une manifestation renouvelée chaque année. L'association a en outre déjà bénéficié de la gratuité annuelle qui lui est accordée.

Au vu de ces arguments, M. le Maire propose de ne pas accorder la gratuité de salle demandée, mais affirme être favorable à ce que la commune apporte une aide à l'association pour la rénovation des locaux et pour l'organisation du centenaire du Centre de Secours.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas accorder la gratuité exceptionnelle de la salle Henri Baron sollicitée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Neuilly le Réal pour organiser la Sainte-Barbe les 7 et 8 décembre 2019. M. le Maire proposera aux membres de l'association de les rencontrer afin de leur expliquer les raisons de ce refus et la position du Conseil municipal à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet de travaux de mise en 2X2 voies de l'A79 / RCEA

M. le Maire indique que la société CLÉA, filiale d'EIFPAGE créée pour assurer les travaux de mise en concession autoroutière de la RCEA, est venue présenter le projet de ces travaux au bureau municipal le 22 octobre 2019. Le diaporama de présentation de ce projet d'autoroute A79 – Section Sazeret-Digoin est diffusé aux membres du Conseil municipal présents. Une présentation publique de ce projet par cette société aura lieu en décembre 2019 ou janvier 2020.

Projet d'aménagement dans le cadre de la 3ème tranche du 3ème CCAB

Le principal investissement envisagé pour l'année 2020 consiste à l'aménagement de l'espace situé derrière la salle Henri Baron, qui sera subventionné en partie par le Conseil départemental dans le cadre du 3ème Contrat Communal d'Aménagement de Bourg. M. DUFOUR et Mme FOURNIER assistants à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA, ont rencontré les membres de la commission des travaux le 29 novembre pour leur exposer l'étude d'un projet d'aménagement de cet espace.

M. le Maire détaille l'étude de cet aménagement présentée par les représentants de l'ATDA. Comme cela avait déjà été évoqué lors de la précédente séance du conseil municipal, 4 infrastructures principales seront créées :

- un parcours d'entraînement pour les sapeurs-pompiers, envisagé en une plateforme en stabilisé renforcé,

- un skate-park, réalisé en enrobé ou béton drainant

- une zone de fitness outdoor, en graviers ou dalles amortissantes ou sol coulé

- un parking en sablé de couleur pouvant accueillir de 40 à 50 places de stationnement ; il sera accessible depuis les abords de la caserne des sapeurs-pompiers qui seront refaits en béton balayé, et via une barrière amovible qui sera installé vers l'entrée du lotissement des Fonds de Presle 1.

Un long cheminement piétonnier en sablé de couleur reliera ces pôles entre eux, et les deux lotissements des Fonds de Presle à la place du Champ de Foire. Une passerelle en bois au-dessus de la Somnante permettra de rejoindre la rue d'Enfer, avec la conservation des zones humides. Du mobilier urbain, des massifs fleuris et autres plantations seront installés tout autour de ces espaces.

La première estimation financière du projet tel que présenté par l'ATDA s'élève à 248 900 € HT sans options diverses, ou à 297 500 € HT avec options.

Développement anarchique de l'éolien dans l'Allier

M. le Maire fait part d'une motion votée par le Conseil départemental lors de la séance du 24 octobre 2019 pour protéger les citoyens contre le développement anarchique des éoliennes. Le Conseil départemental dans sa délibération « demande au Législateur de faire évoluer le Code de l'environnement en interdisant toute nouvelle implantation éolienne si elle n'est pas éloignée des premières habitations, ou zones destinées à l'habitation, par une distance au moins égale à dix fois la hauteur de la structure, pales comprises ».

Chantiers sociaux

M. le Maire rappelle que deux conventions ont été signées avec des organismes sociaux pour des chantiers qui seront menés à titre gracieux dans la commune par des jeunes en réinsertion :

- des jeunes de l'ADSEA de l'Allier vont fabriquer une boîte à livres du 17 au 24 décembre 2019. Ils seront également chargés du nettoyage des panneaux de signalisation situés en agglomération.

- des jeunes du Centre Éducatif Fermé de Lusigny vont procéder au débroussaillage autour des hydrants et à la peinture de ces poteaux d'incendie sur tout le territoire communal.

Centenaires de la commune

M. le Maire indique que les doyens de la commune Mme Marcelle GIRAUD et M. Gervais GUY ont respectivement fêté leurs 106 et 105 ans cet automne.

Téléthon 2019

M. le Maire informe des deux manifestations qui auront lieu dans la commune dans le cadre du Téléthon 2019 :

- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise dimanche 1er décembre sur la Place de la Mairie une exposition des véhicules de secours et une démonstration des gestes de secours. Une vente d'objets et de gâteaux sera organisée dont les bénéficiaires iront au Téléthon.

- l'association Neuilly Gym organise comme chaque année une randonnée où deux circuits seront proposés, ainsi qu'un après-midi jeux à la salle des Fauvettes, samedi 7 décembre à partir de 14h. Une urne pour collecter les dons sera mise à disposition du public au secrétariat de mairie du 30 novembre au 7 décembre.

Travaux en cours

M. PRONCHERY informe de l'avancée des travaux en cours ou ceux à venir :

- Des arbres seront à élaguer en agglomération, notamment vers le point propre de la route de Bessay. L'équipe technique profitera de la présence de la nacelle, prêtée à l'occasion de l'installation des illuminations de Noël, pour réaliser ces élagages.

- Des incivilités ont été commises ces derniers jours sur les bâtiments communaux : la porte de la buvette du stade Hubert Turaud a été forcée dans la nuit du 28 au 29 novembre, sans qu'aucun vol ne soit constaté, et les luminaires et plafonniers de la salle d'exposition du Jardin de la Sologne ont été volontairement cassés.

- Le service assainissement de Moulins Communauté va venir réparer le réseau d'eau qui s'est effondré devant l'ancien garage situé place de la Mairie.

- L'acquisition d'un broyeur d'accotement est à l'étude par les membres de la commission des travaux. Différents devis ont été fournis par 4 prestataires différents. M. GILLES ajoute qu'on lui a transmis un nouveau devis pour un broyeur avec une largeur de coupe de 1.80 m et un débord plus important à côté de la roue du tracteur. Il lui semble le mieux adapté mais le problème est qu'il s'agit d'un nouveau modèle, qu'une démonstration n'est pas possible pour l'instant et qu'il ne sera pas disponible avant février 2020. Les montants des 5 devis reçus s'échelonnent de 4 500 € à 14 700 € HT.

- L'entreprise AGRI TP SERVICES vient de terminer le broyage des haies sur les routes et chemins communaux.

- Le portail et les deux portillons de l'entrée du stade Hubert Turaud ont été fabriqués et changés par l'équipe technique.

- De nouvelles illuminations ont été acquises comme chaque année ; l'équipe technique les installera semaine 50.

Feuilles mortes

M. BLANCHARD signale que beaucoup de feuilles mortes sont tombées dans la cour de l'école primaire, le sol étant rendu glissant et potentiellement dangereux pour les enfants. Ces feuilles mortes sont rassemblées et ramassées régulièrement les mercredis par l'équipe technique.

PCAET

Mme DE CHACATON rappelle que les dernières réunions de présentation sous forme de théâtre-forum du Plan Climat Air Énergie de Territoire (PCAET) mis en œuvre par Moulins communauté ont eu lieu. La phase de rédaction va débiter et il devrait être opérationnel fin 2020.

Centre Social de Jaligny/Neuilly

Un nouveau recrutement a eu lieu au Centre Social pour remplacer l'animatrice partie en formation ; il s'agit du jeune qui avait occupé la fonction de directeur de l'accueil de loisirs l'été dernier.

Entreprise CHAMBON

Mme DUCERF demande ce qu'il advient des locaux de l'ancienne entreprise CHAMBON qui exerçait une activité commerciale à la zone d'activité des Gambades. M. le Maire lui répond qu'il a tenté de contacter M. et Mme CHAMBON à plusieurs reprises sans succès. Il essaiera de les rencontrer.

Restaurant Henri IV

M. BLANCHARD demande si la reprise du restaurant Henri IV a connu des avancées. Plusieurs personnes ont visité l'établissement mais aucune n'a pour l'instant donné suite.

Questions diverses de la dernière séance

M. le Maire et Mme LEPERON apportent des précisions concernant certains points évoqués lors de la dernière séance du Conseil municipal :

- les modalités d'inscription auprès du Centre Social de Jaligny/Neuilly pendant les vacances scolaires sont restées les mêmes : les enfants peuvent être inscrits uniquement à la semaine, avec la possibilité de s'inscrire soit à la journée complète soit à la demi-journée, avec ou sans repas.

- le couvercle de l'un des conteneurs du point propre situé place du Champ de Foire ayant été signalé comme cassé auprès du SICTOM Nord Allier n'a toujours pas été changé. Une nouvelle demande de réparation a été effectuée.

Logement F2

M. le Maire informe que M. GIROUX, locataire du logement F2 situé 16 place de la Mairie, a donné son préavis. Le logement sera libre à partir du 1er janvier 2020.

Le 6 décembre 2019

Le Maire,

Hervé BAUDOIN

A blue ink signature of Hervé Baudoin is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Jaligny-Neuilly' and a star symbol. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.